

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-825

présenté par

Mme Santiago, M. Faure, M. David Habib, Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, Mme Rabault, Mme Rouaux, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, Mme Lamia El Aaraje, M. Garot, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, Mme Manin, M. Naillet, M. Potier, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et Mme Victory

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 42, insérer l'article suivant:****Mission « Défense »**

I. – Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de douze mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport d'information sur l'évaluation des programmes de coopération européenne dans le secteur de la défense.

II. – Ce rapport fait le bilan des moyens financiers et des crédits qui, au sein de la loi de finances pour 2022, inscrivent dans les faits la coopération européenne et évalue en quoi ces partenariats renforcent l'autonomie stratégique nationale sur la scène européenne dans deux domaines en particulier, le secteur des équipements et de l'industrie ainsi que le secteur de la recherche et du développement.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés marque son attachement à la dimension européenne de notre outil de défense, seul à même de nous permettre d'assurer notre autonomie stratégique face aux autres puissances régionales. Dans la perspective de la prochaine présidence française de l'Union européenne, qui actera la publication d'un livre blanc sur la défense européenne, cet amendement a pour objectif de proposer un rapport d'information qui détaille en quoi le PLF inscrit dans les faits la coopération européenne et en quoi cette dernière participe

pleinement de la stratégie française d'autonomie dans le contexte de montée des risques internationaux. Si la capacité de la France à entraîner ses partenaires européens vers plus de convergence dépend étroitement de l'ampleur et de la qualité de son propre effort de défense, notamment en bouchant ses trous capacitaires, la coopération européenne est indispensable pour assurer la crédibilité de la stratégie de défense nationale, notamment dans l'éventualité d'un conflit de haute intensité.